



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SEYSES**

- Séance du 11 décembre 2025-

L'an deux mille vingt-cinq, le onze décembre, le conseil municipal de la commune de Seysses, dûment convoqué conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni en session ordinaire dans la Salle des Fêtes au 225 Chemin des Boulbennes à Seysses, sous la présidence de Monsieur Jérôme BOUTEIL QUP, Maire.

### **Nombre de Conseillers Municipaux : 29**

### Membres présents : 20

*Absents avec  
procuration : 9*

### *Absents sans procuration : //*

Votants : 29

Date de convocation : 5/12/2025

## **Liste des délibérations affichée et mise en ligne le :**

Présents : Jérôme BOUTELOUP, Magali PATINET, Marie-Ange KOFFEL, Philippe STREMLER, Malika BENSOUCI, Xavier BERLUTEAU, Magalie GRANDSIMON, Didier ZERBIB, Raphaël RIGACCI, Françoise BARRERE, Fabio VITULLI, Sébastien CHAUDERON, Olivier CHAPRON, Philippe RIGAL, Elodie ALBA, Gilles DURET, Vicky VALLIER, Emeline ROLLAND, Cynthia GONZALEZ, Françoise MALEPLATE

## Excusés avec

**Procurations :** Dominique ALM à Magali PATINET, Orlane LABAT à Xavier BERLUTEAU, Morgane CARRA à Marie-Ange KOFFEL, Valentin DE MUER à Didier ZERBIB, Nathalie CARLES-SALMON à Malika BENSOUICI, Jérôme PUILLET à Jérôme BOUTELOUP, Vincent SOUBIRON à Philippe RIGAL, Laëtitia IMART à Vicky VALLIER, Michel BOUTET à Cynthia GONZALEZ

Secrétaire : Malika BENSOUICI

N° DEL/2025-8-12	<p>Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).</p> <p>Vu la délibération n°2025-4-03 du 19 juin 2025 portant attribution d'une subvention de roulement au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de 40 000 €.</p>
<p><b>Attribution de la subvention complémentaire annuelle au centre communal d'actions sociales (CCAS)</b></p>	<p>Considérant qu'afin de lui permettre de fonctionner, le Conseil Municipal peut prévoir le versement d'une subvention au CCAS, ce dernier ayant très peu de recettes propres.</p> <p>Considérant que précédemment, la subvention annuelle était votée lors de la même séance que celle du vote du budget, mais cela nécessitait de se baser sur un besoin prévisionnel ; pour 2025, il a été décidé de prévoir dans un premier temps une subvention de roulement de pour permettre au CCAS de fonctionner avec une trésorerie suffisante, puis de prévoir une subvention complémentaire au Conseil Municipal de décembre sur un montant qui correspondra au besoin réel.</p> <p>Considérant qu'après analyse de la situation comptable et des dépenses et recettes prévisibles jusqu'au 31 décembre, il est proposé de prévoir une subvention complémentaire de 40 000 € au CCAS, ce qui ferait une subvention totale de 80 000 € pour l'année 2025.</p>

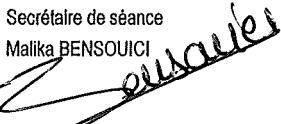
N° DEL/2025-8-12

Le Conseil Municipal, après en avoir dûment délibéré, décide à l'unanimité des suffrages exprimés :

- D'attribuer une subvention complémentaire de 40 000 € au CCAS sur le budget 2025.
- D'indiquer que le mandat sera effectué sur l'article 657362 « subventions aux organismes publics, CCAS », et que les inscriptions budgétaires au chapitre 65 seront suffisantes pour permettre cette dépense.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an sus dit,  
au registre sont les signatures,  
pour copie conforme.

Secrétaire de séance  
Malika BENSOUICI



Le Maire,  
Jérôme BOUTELOUP

